



diminution voir arrêt de la pension alimentaire

Par **gosselin**, le 10/11/2009 à 11:27

bonjour,

depuis les trois de mon fils mon ex conjoint me paye une pension alimentaire de 106.71 euros.aujourd'hui il a 11 ans.Son papa est marié et a deux enfants.il est le seul a travaillé ,il ne souhaite pas que sa femme travaille.il gagne un salaire de 1280 euros.il y a un an il a changé de travail et a dit"je préfère gagné 150 euros de moins mais être plus souvent chez moi"!De plus ils ont contractés plusieurs crédits.de mon coté, je suis mariée ,a mon fils et un second né de mon mariage.mon mari et moi(depuis moins d'un an) travaillons ,notre revenu mensuel est de 3000 euros.notre situation actuelle engendre et a engendré des frais(frais de nounou,frais de cantine, frais de formation pendant deux ans, frais de déplacements...)mais aussi des concessions (enfants levés très tôt, peu de temps en famille...).de plus j'ai des frais que mon ex conjoint n'a pas puisque je suis propriétaire depuis 3 ans (taxe foncière,pas d'aide au logement ,crédit pour l'installation d'une chaudière...).Depuis plusieurs mois, il ne prend plus régulièrement son fils en week end avec comme excuse qu'il ne peut assumer le trajet(30 euros aller retour).De ce fait, je lui est proposé de participer dans les déplacements de temps en temps.Malgré cela ,il y a deux semaines,il m'a interpellé sur la difficulté à payer la pension alimentaire.De comme un accord (lettre à l'appui avec photocopies des pieces d'identité conjointes)nous avons donc décider de la baisser à 70 euros.aujourd'hui,il m'a appelé pour me prévenir qu'il entamé une procédure au tribunal car son avocat lui a dit que cela ne lui couterais rien(droit à l'aide juridictionnelle) et qu'il pourrait ne plus payer de pension alimentaire.comment puis je me défendre sans que cela ne m'occasionne trop de frais en sachant que je n'aurais peutêtre plus de pension alimentaire?est ce que la lettre que l'on a faite peut me servir pour prouver sa mauvaise foi?est ce que le fait que mon mari et moi bossions durs pour avoir notre situation actuelle peut être une raison pour que mon ex conjoint n'ai plus ses obligations de père a respectéeset ne bénéficie que des avantages (droit de visite)?mon garçon doit il payer les difficultés de son père en ne profitant plus des avantages que la pension lui donne(participer à des sorties avec l'école,pouvoir avoir une activité extra scolaires...)?